



RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01593
Numéro SIREN : 512 351 495
Nom ou dénomination : IMMA

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2017 sous le numéro de dépôt 3049

Jean Sevel - 80, rue de Ménilmontant

- 75008 PARIS

en compte de Commissaire

es

SARL IMMA

9, rue de l'Arrivée
95580 Enghien Les Bains

Greffier Tribunal de Commerce - Pontoise

02 MARS 2017

N°

3049

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE IMMA, SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En ma qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 6 février 2017, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

La société IMMA a été créée en 2009. Elle exerce l'activité de restauration.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le chiffre d'affaires réalisé à fin septembre 2016 par la SARL IMMA s'élève à 1 675 K€ sur 9 mois contre 2 072 K€ à fin décembre 2015 sur 12 mois,
- Le résultat d'exploitation sur cette période est de +68 K€ contre +190 K€ en 2015,
- Le résultat net à fin septembre 2016 est de +36 K€ contre un résultat net de +135 K€ en 2015,
- La structure financière est saine et les capitaux propres s'élèvent à +360 K€ au 30 septembre 2016 pour un capital social de 10 K€,
- Je ne relève pas de problématique de continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 24 février 2017

Erwan Servel

Commissaire aux comptes et à la transformation

